

Réemploi des matériaux du Bâtiment



1

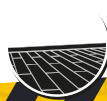
Collecte sur
les chantiers

2

Préparation et vente
des matériaux

3

Chantiers de
déconstruction



DÉFI ÉCONOMIQUE

- Baisse des coûts de la rénovation ou construction
- **Baisse des coûts** liés au traitement des déchets
- **Création d'emplois** locaux, non délocalisables

DÉFI SOCIAL

- Amélioration du **cadre de vie**
- Lutte contre la précarité énergétique
- **Insertion** par l'activité économique
- Valorisation du **savoir-faire** des artisans

RÉGLEMENTAIRE

- Loi pour la **transition énergétique**
- Dispositif Administration exemplaire
- **Loi ESSOC** et son décret de 03/2019
- Plan Région : Prévention des Déchets
- Art. 14 du code des **marchés publics**

ENVIRONNEMENTAL

- **Baisse des déchets** dans le secteur économique le plus pollueur
- **Lutte contre les décharges sauvages**
- Diminution de l'extraction de **matières premières**

filidechet



Contrat de
Transition
Écologique et
Solaire



Interreg
ALCOTRA
Fonds européen de développement régional
Fondo europeo di sviluppo regionale





Je peux agir !

Environnement
& Solidarité

En tant
qu'élu

En tant que maître d'ouvrage, je peux imposer le réemploi par une commande incitative.

Le code des marchés publics prévoit des clauses pour préserver l'environnement et favoriser l'emploi de personnes en situation de précarité sociale et économique. Pour que ces clauses ne soient pas une contrainte, le facilitateur du département propose un accompagnement technique et administratif gratuit.

En tant qu'
habitant

Je rénove ou construit mon logement :

« **en tant que maître d'ouvrage**, je peux imposer le réemploi dans mes projets et faire intervenir des professionnels sensibilisés au réemploi (architectes, maîtres d'oeuvre, bureaux d'étude, entreprises, artisans...) »

Je peux participer à l'expérimentation de la Miraille en devenant bénévole.

En tant que
Pro du BTP

Je sensibilise mes clients et suis force de proposition

« **sur mes chantiers**, mon savoir-faire me permet d'intégrer des matériaux issus du réemploi plutôt que du neuf, le cadre technique et réglementaire s'assouplit en ma faveur. »

« **artisan, je ne jette plus** les matériaux que je ne peux pas utiliser mais le propose à une structure dédiée au réemploi. »

**Ouvert Vendredi et Samedi
9h30 - 12h30 et 14h - 17h30**

**Zone d'Activités des Sablonnières
05120 l'Argentière-la-Bessée**

www.lamiraille.org - 07 62 65 83 01 - materiaux@lamiraille.org

